

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS TYROSSAIS**

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 15/12/2025

ID : 040-254002710-20251203-TYR\_DL6\_31225-DE



N°6

**Objet : Habilitation confiée à la Présidente du Syndicat Mixte en matière d'actions en justice**

Le 3 décembre 2025,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Tosse sous la présidence de Mme Sylvie BERGEROO, Présidente du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Pour le Département des Landes**

- Mme Sylvie BERGEROO
- M. Jean-Marc LESPADE

**Pour la commune de Tosse**

- M. Jean-Claude DAULOUEDÉ
- M. Philippe MORICHÈRE

**Pour la commune de Saint-Vincent-de-Tyrosse**

- M. Régis GELEZ
- M. Régis DUBUS

**Avait donné procuration :**

- Mme Sandra TOLLIS à Mme Sylvie BERGEROO

**Etaient excusés :**

- Mme Rachel DURQUETY
- M. Louis GALDOS
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Sylvie PEDUCASSE
- M. Gilles DOR

**Etaient également présents :**

- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
  - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY pour le Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...

**Le Comité Syndical,**

VU le rapport du 1<sup>er</sup> Vice-Président,

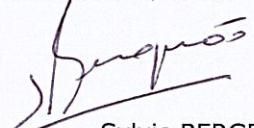
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

- de donner délégation à la Présidente du Syndicat Mixte, pendant toute la durée de son mandat, pour intenter au nom du Syndicat Mixte les actions en justice et pour le défendre dans les actions intentées contre lui dans les cas définis ci-après :
  - introduction des actions en justice au nom du Syndicat Mixte et représentation des intérêts du Syndicat Mixte pour les actions au fond et en référé devant les juridictions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif, tant en première instance que dans le cadre des voies de recours de l'appel, de la cassation, de l'opposition, de la tierce opposition, de la révision, de la rectification matérielle et de l'interprétation,
  - dépôt de plainte et constitution de partie civile au nom du Syndicat Mixte, par voie d'action ou par voie d'intervention, devant les juridictions pénales de l'ordre judiciaire.
- et de préciser que la Présidente rendra compte des actes pris dans le cadre de ces délégations à la plus proche réunion utile du Comité Syndical.

La Présidente du Syndicat Mixte,



Sylvie BERGEROO